

Bilan annuel de gestion des matières résiduelles de la Manicouagan - 2017



Fait par

Carolyn Thibault et Patrick Fortin

1. Table des matières

1.	INTRODUCTION.....	2
2.	RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE MANICOUAGAN.....	3
2.1	Mission, vision, valeurs.....	4
2.2	Services offerts.....	5
2.3	Objectifs de la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan.....	7
3.	GÉNÉRATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES.....	8
3.1	Matières recyclables.....	8
3.2	Matières éliminées.....	10
3.3	Encombrants.....	14
3.4	Écocentres.....	16
3.5	Magasin de réemploi.....	18
4.	PORTRAIT GLOBAL.....	19

1. INTRODUCTION

Dans une optique de reddition de comptes et de transparence, la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan (RGMRM) publie un bilan annuel de ses opérations. Chaque année, la RGMRM s'engage à émettre un bilan afin de mesurer les efforts, activités et résultats. Ce bilan permet d'évaluer les efforts mis en place par le *Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020*.

Ce bilan permet de dresser un portrait de la gestion des matières résiduelles de la Manicouagan pour l'année 2017. Les différents résultats sont donc énoncés et comparés avec l'année de référence de 2014, ainsi que l'année précédente 2016. Plus spécifiquement, ce document fait état des quantités de matières recyclées, valorisées et éliminées soit par le biais des collectes sélectives, des ordures, des encombrants et des entrées de l'écocentre et sorties du magasin de réemploi Phase 2.

2.1 Mission, vision, valeurs

La Régie a une mission bien à elle. Elle désire atteindre une saine gestion des matières résiduelles tout en respectant la capacité de payer des contribuables. En plus d'assurer la gestion des matières résiduelles de la Manicouagan, elle agit comme leader auprès des citoyens dans leur propre gestion de leurs matières résiduelles afin de rencontrer les objectifs fixés par le gouvernement.

Pour y arriver, la Régie s'est doté d'objectifs. Tout d'abord, elle souhaite offrir des alternatives et des services appropriés afin de permettre aux citoyens de se départir adéquatement de leurs matières. Ensuite, elle veut promouvoir la gestion responsable des matières résiduelles par l'application et la sensibilisation au principe des « 3RV-E », soit la Réduction à la source, le Réemploi, la Récupération et la Valorisation de manière à réduire l'Élimination tout en optimisant la filière enfouissement.

Les valeurs qui distinguent la Régie des autres organisations sont les suivantes :

- Le respect de l'environnement : Sensibiliser à la consommation responsable et s'assurer que les opérations quotidiennes se réalisent dans le maintien de standards de qualité supérieure par l'optimisation continue de la filière enfouissement et le traitement des eaux usées ainsi que la réduction du taux de rejet des matières par la réutilisation, la récupération et la valorisation.
- La transparence : Informer la population sur les activités de l'organisme en offrant une vision complète des orientations et en favorisant la participation citoyenne.
- L'innovation : Mettre en place des systèmes performants dans le domaine de la valorisation, du traitement et des collectes des matières résiduelles.
- La solidarité : Soutenir les organismes du milieu œuvrant auprès des gens dans le besoin par la redistribution, lorsque possible, de biens réutilisables ainsi que par l'aménagement d'espaces d'entreposage. Offrir des emplois de qualité aux personnes en réinsertion sociale.

2.2 Services offerts

- Gestion des matières recyclables

Depuis 2011, les citoyens de la Manicouagan bénéficient d'un service de collecte porte à porte uniformisé pour les matières recyclables. Depuis, ils ont donc intégré le tri des matières recyclables dans leur quotidien. C'est la RGMRM qui est responsable de la gestion de ces matières. Le service de collecte a été mandaté à l'entreprise Location Excavation R.S.M.F pour une durée de 5 ans. Comme nous n'avons pas de centre de tri dans la région, les matières recyclables sont collectées et acheminées vers notre centre de transfert situé au Complexe intégré de gestion des matières résiduelles. Ces matières sont donc mises en ballots à l'aide d'une presse et ensuite transportées au centre de tri Société VIA de Lévis. La Régie se donne comme mandat d'augmenter la quantité de matières recyclables mais également d'améliorer la qualité de ces matières.

- Gestion des ordures

La Régie de gestion des matières résiduelles opère un lieu d'enfouissement technique situé à Ragueneau. C'est à cet endroit que les ordures ménagères sont enfouies. Il dessert la population des municipalités membres de la Régie, mais également des clients extérieurs à la Manicouagan. Plusieurs camions y transitent chaque semaine. La collecte des ordures ménagères se fait par l'entremise de Location Excavation R.S.M.F. Les déchets des industries, commerces et institutions (ICI) de la Manicouagan sont également acheminés au LET afin d'être traités. La clientèle de la RGMRM se compose des municipalités membres, des ICI (industries, commerces et institutions), des entrepreneurs (construction, rénovation, démolition (CRD)), de la Haute-Côte-Nord, Pessamit, Essipit, Caniapiscau et du territoire non organisé (TNO).

La Régie est également propriétaire de l'ancien site d'enfouissement sanitaire situé sur le chemin de la Scierie à Baie-Comeau et fermé depuis 2002. Elle effectue un suivi postfermeture jusqu'à ce que ce lieu n'ait plus d'impacts sur l'environnement en suivant les recommandations du MDDELCC.

- Gestion des encombrants

La collecte des encombrants est également offerte par la RGMRM. Cette collecte se fait une fois par année et est assurée par l'entrepreneur de collecte. Un encombrant est un déchet dont la dimension ou le poids ne permet pas d'être déposé dans le bac roulant. Lors de la collecte des encombrants, il n'y a pas de tri possible, les matières sont acheminées au lieu d'enfouissement. Il est donc important que les citoyens n'utilisent pas ce service pour se départir de matières qui ont un potentiel de valorisation.

- Gestion des boues

La Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan est également responsable de la coordination, de la collecte, du transport et du traitement des boues provenant des fosses septiques et des étangs aérés de ses municipalités membres. Ce volet, lorsque mis en œuvre, complétera l'ensemble des services offerts par la Régie.

- Valorisation des matières

La Régie assure également le réemploi, la récupération et la valorisation des matières ne pouvant être récoltées lors de l'enlèvement des ordures ménagères et de la collecte des matières recyclables tels les objets encombrants, les débris de construction ou les résidus domestiques dangereux (RDD). Elle le fait de par ses écocentres et son Magasin de réemploi Phase 2. La RGMRM opère un écocentre à Baie-Comeau et deux écocentres satellites à Godbout et Baie-Trinité. Ce service est gratuit pour les citoyens des municipalités membres. Un maximum de trois tonnes par résidence est accepté annuellement, et ce, peu importe le point de dépôt utilisé. Une tarification est établie pour les entreprises, commerces ou institutions désirant se départir de matières par le biais des écocentres. Les résidus sont triés selon un système de conteneurs séparant les différents types de matières. Les matières pouvant obtenir une deuxième vie sont dirigées vers le Magasin de réemploi Phase 2 afin d'être vendues aux citoyens à prix modique. Le magasin abrite un atelier d'ébénisterie et de mécanique où de vieux matériaux sont récupérés pour créer de toutes pièces des objets exclusifs. Il est donc possible de créer du neuf avec du vieux.

- Matières organiques

La Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan a également comme mandat de gérer la matière organique du territoire. Elle est actuellement à étudier différentes options de traitement de la matière organique. Ce service sera mis en place d'ici 2022. Le gouvernement du Québec a fixé cette date comme étant la date butoir pour le bannissement de l'enfouissement des matières organiques.

2.3 Objectifs de la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan

Par son PGMR 2016-2020, la Régie a mis de l'avant plusieurs objectifs. Bien que ce rapport ne soit pas un suivi de ce plan de gestion, ce bilan permet de mettre en lumière les résultats de l'année 2017 en ce qui a trait aux matières résiduelles.

Les objectifs du PGMR qui se prêtent à cet exercice sont les suivants :

- Réduire de 75 kg/habitant les matières résiduelles envoyées à l'enfouissement;
- Augmenter de 10 % les matières recyclables envoyées au centre de tri;
- Produire et diffuser des bilans de gestion des matières résiduelles (GMR) et des rapports de mise en œuvre du PGMR annuellement.

La prise en compte des objectifs permet de mieux évaluer les performances des municipalités de la Manicouagan pour la période donnée. Également, les années de référence 2014 et 2016 servent de référence afin de positionner les résultats de l'année 2017 ainsi que de voir l'évolution par rapport à l'année précédente.

3. GÉNÉRATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

Cette section est le cœur du bilan annuel. Elle présente les performances de la Manicouagan pour chaque type de matières; les matières recyclables, les matières enfouies, les encombrants, les matières valorisées par les écocentres et le Magasin de réemploi Phase 2.

3.1 Matières recyclables

En 2017, 3 057 tonnes de matières recyclables ont été détournées de l'élimination et acheminées vers le centre de tri Société VIA de Lévis. Bien qu'au tableau 3.1 on remarque une légère diminution de la quantité de matières recyclées depuis 2014, le comportement des citoyens n'est pas à blâmer. Effectivement, plusieurs raisons expliquent la diminution du tonnage de matières recyclées. On observe un changement dans la conception des produits, ceux-ci sont plus légers et leur emballage a diminué. Cette baisse est également attribuable à la diminution des journaux mis en marché. (Recyc-Québec, 2017). Également, le changement d'entreprise de collecte, qui s'est fait en 2016, pourrait expliquer en partie la diminution du tonnage de matières recyclables, puisque la nouvelle entreprise utilise, à la demande de la RGMRM, des conteneurs commerciaux barrés pour la collecte du recyclage commercial, ce qui élimine une grande partie des contaminants non-recyclables qui se retrouvent habituellement dans ce type de conteneurs.

Toutefois, la diminution de la quantité de matières recyclables entre 2016 et 2017 est beaucoup moins prononcée ce qui pourrait indiquer une certaine tendance vers une stabilité pour les années futures.

Tableau 3.1 : Quantité de matières recyclables collectées par municipalité (en tonnes)

Municipalités	2014	2016	2017
Baie-Comeau	2 706 t	2 493 t	2 438 t
Baie-Trinité	80 t	60 t	57 t
Chute-aux-Outardes	145 t	149 t	156 t
Franquelin	21 t	22 t	22 t
Godbout	38 t	26 t	25 t
Pointe-aux-Outardes	115 t	111 t	109 t
Pointe-Lebel	192 t	163 t	159 t
Ragueneau	100 t	93 t	90 t
TNO	0 t	0 t	0 t
MRC MANICOUAGAN	3 397 t	3 118 t	3 057 t

La figure 3.1 ci-dessous démontre la quantité de matières qui sont recyclées par habitant. Elle permet de comparer, l'effort consenti par les habitants d'une municipalité à une autre. C'est donc Baie-Trinité qui a un meilleur taux de récupération par habitant en recyclant 0.13 t / habitant.

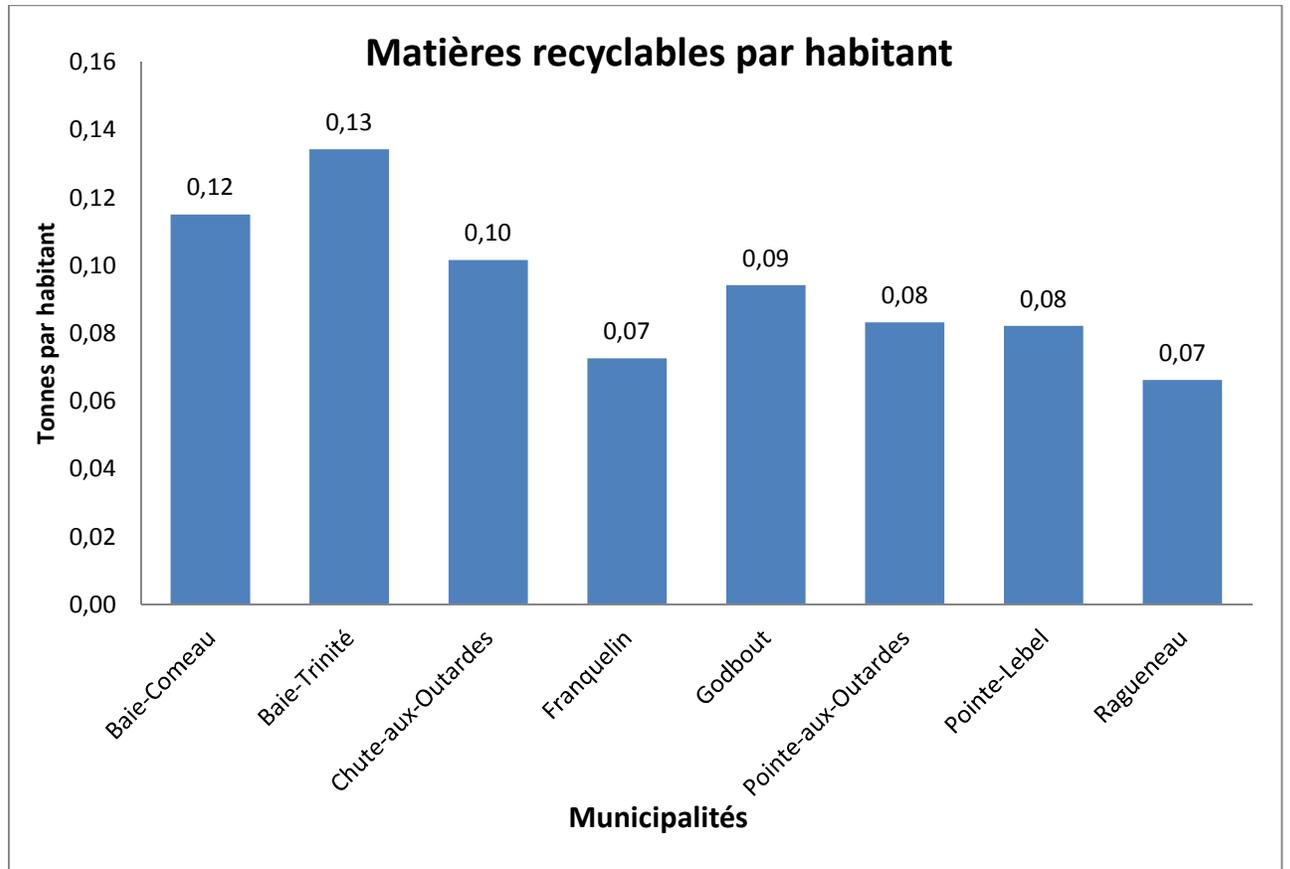


Figure 3.1 Quantité de matières recyclables collectées par habitant (t /hab.)

L'Escouade verte Manicouagan, qui patrouille les municipalités desservies par la RGMRM, sensibilise chaque été à la bonne gestion des matières résiduelles, les citoyens de la MRC Manicouagan, tant au niveau résidentiel que commercial. L'équipe cherche à augmenter tout d'abord la quantité de matières qui se trouvent dans les bacs bleus mais également d'améliorer la qualité des matières s'y retrouvant. L'inspection périodique des bacs roulants et conteneurs de recyclage semble être le moyen le plus efficace et personnalisé pour sensibiliser les gens aux bonnes pratiques de tri à la source. Toutefois, la qualité des matières recyclables collectées demeure un enjeu important dans la MRC de Manicouagan puisque beaucoup de contaminants se retrouvent dans la collecte de matières recyclables.

3.2 Matières éliminées

En 2017, La quantité totale de matières envoyées à l'élimination se chiffre à 22 443,82 tonnes. Ce tonnage exclut le matériel de recouvrement journalier. Après chaque journée d'opération d'enfouissement, les employés du LET doivent s'assurer de recouvrir le front d'enfouissement avec un matériel de recouvrement. Comme celui-ci est finalement enfoui, il se doit d'être calculé dans la quantité de matières éliminées au LET. C'est 5 871,69 tonnes de matériel de recouvrement journalier qui a été utilisé en 2017. Le tonnage incluant ce matériel se chiffre donc au final à 28 315.51 tonnes.

Tableau 3.2.1 : Quantité de matières éliminées selon leur provenance (en tonnes)

Provenance des matières	Tonnage total 2017
Ordures résidentielles (Municipalités membres)	7521,75 t
Ordures résidentielles (clientèle externe)	5166,79 t
ICI	6368,18 t
CRD	486,7 t
Encombrants	134,1 t
Rejet Écocentre	932,53 t
CRD ancien écocentre	192 t
Produits spéciaux et sols contaminés	100 t

Le graphique ci-dessous illustre la répartition de ces matières enfouies selon leur provenance.

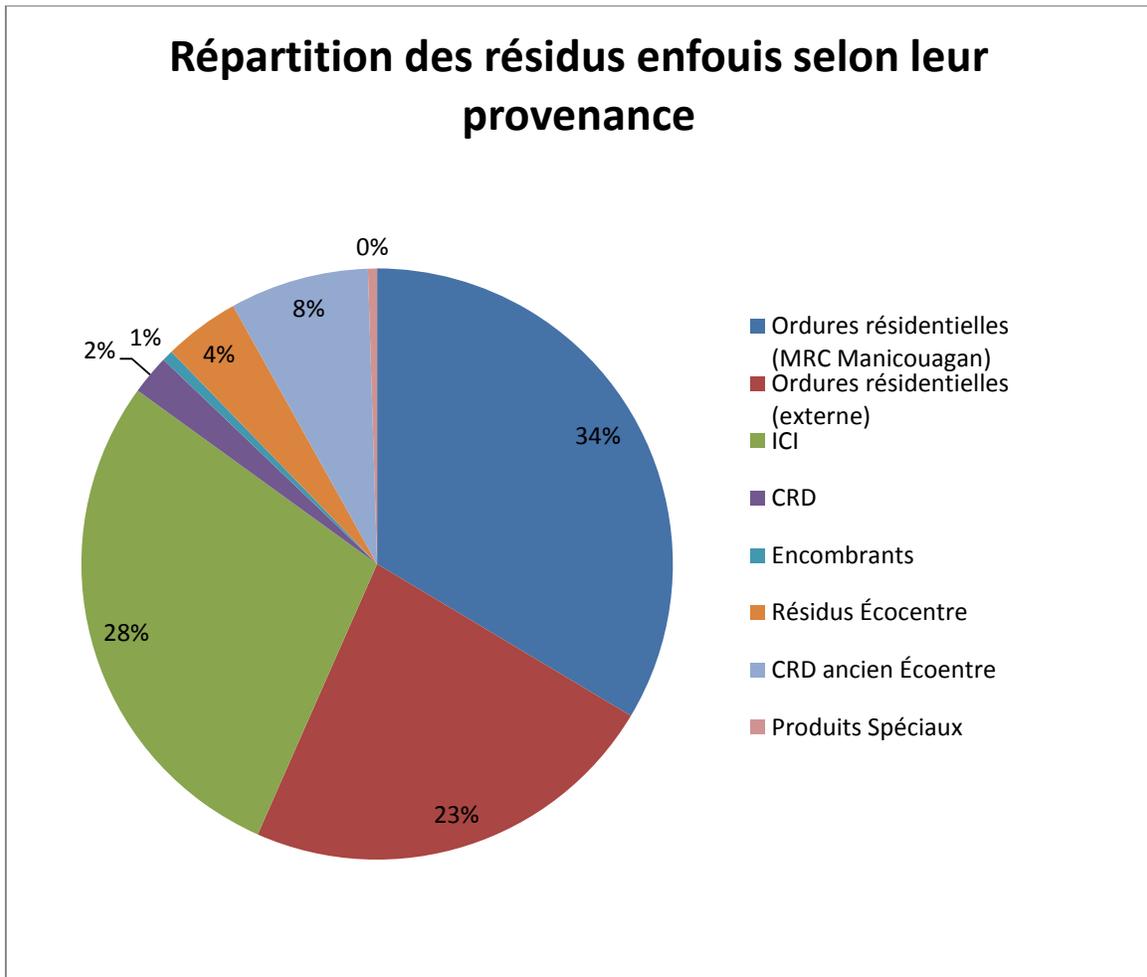


Figure 3.2: Répartition des matières enfouies selon leur provenance

Les ordures ménagères totales, incluant celles de la clientèle externe soit la MRC de la Haute Cote-Nord et de Pessamit, représentent 57% du total des matières éliminées au LET de Ragueneau. Il apparaît que les industries, commerces et institutions (IC) représentent également un poids important dans la quantité de matières enfouies. La gestion des matières organiques par la Régie d'ici 2022 réduira de façon significative la quantité totale de matières acheminées au site d'enfouissement.

Entre 2014 et 2016, une diminution de la quantité d'ordures dans la Manicouagan avait été observée. Cette diminution se maintient pour l'année 2017. En effet, on constate une diminution globale de 89 tonnes d'ordures acheminées au LET. L'amélioration de la gestion des matières résiduelles, par le tri à la source et l'utilisation des écocentres, pourraient expliquer en grande partie cette diminution. La diminution de la population a également un effet sur cette diminution de déchets enfouis.

Tableau 3.2.2 Quantité d'ordures ménagères enfouies par municipalité (en tonnes)

Municipalités	2014	2016	2017
Baie-Comeau	5 690 t	5 497 t	5 415 t
Baie-Trinité	192 t	200 t	202 t
Chute-aux-Outardes	440 t	431 t	416 t
Franquelin	74 t	73 t	79 t
Godbout	88 t	85 t	89 t
Pointe-aux-Outardes	404 t	396 t	363 t
Pointe-Lebel	589 t	555 t	561 t
Ragueneau	419 t	373 t	396 t
TNO	0 t	0 t	0 t
MRC MANICOUAGAN	7 896 t	7 611 t	7 522 t

La figure 3.2 ci-dessous, démontre la quantité d'ordures ménagères par habitant en 2018. Il apparaît donc que c'est la municipalité de Baie-Trinité qui produit le plus de déchets par habitant. La municipalité de Franquelin, tant qu'à elle est la municipalité qui, par habitant, produit le moins de déchets.

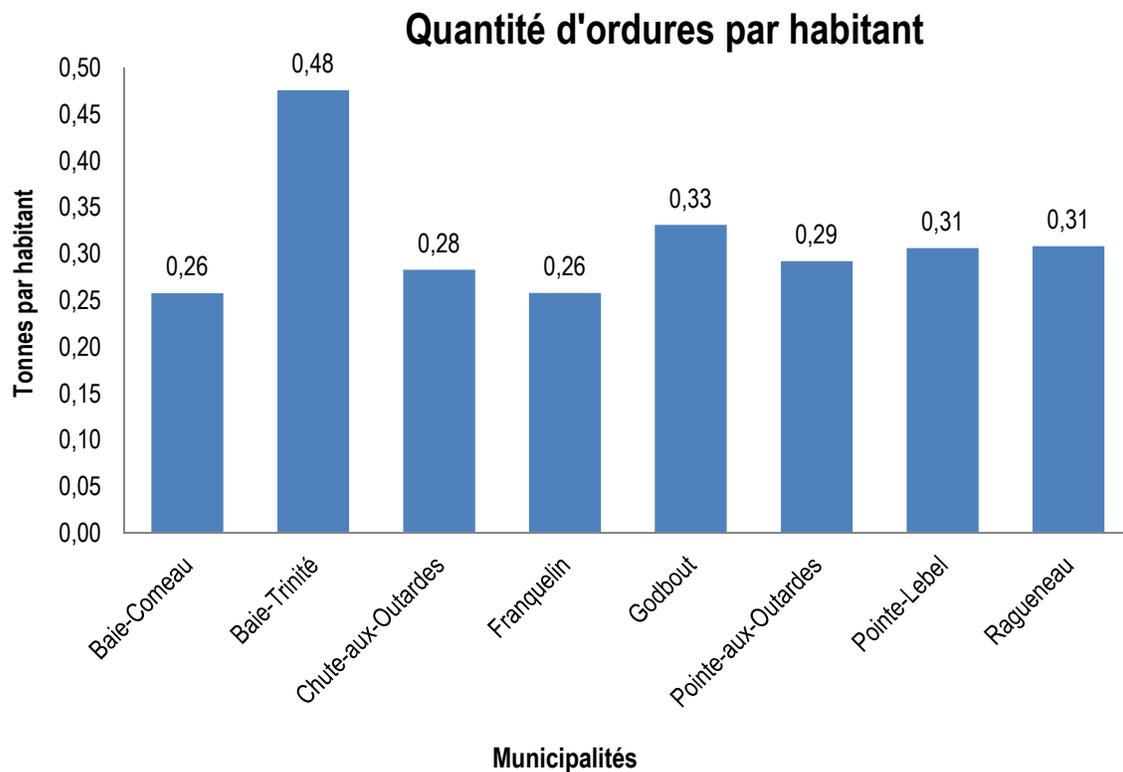


Figure 3.2 Quantité d'ordures ménagères collectées par habitant (t /hab.)

Il est important de distinguer l'élimination des ménages et celle du secteur des ICI (Industries, commerces et institutions) et du CRD (construction, rénovation et démolition). Le tableau 3.2.1 représente le tonnage éliminé par les industries, commerces, institutions et par le CRD en 2014, 2016 ainsi qu'en 2017. Une nette diminution de matières enfouies est apparente chez les ICI et dans le secteur du CRD depuis 2014. Des efforts de valorisation des matières chez les industries et dans le domaine du CRD expliquent cette diminution des déchets enfouis. De plus, les commerces et institutions mettent des mesures en place afin que les employés recyclent dans leur milieu de travail.

Tableau 3.2.3 Quantité de déchets des ICI et CRD (en tonnes)

Provenance des déchets	2014 (année de référence)	2016	2017
Industries	2 012,46 t	1 007,13 t	1 128,59 t
Commerces et institutions	6 063,07 t	5 464,99 t	5 239,59 t
CRD	1 919,29 t	540,08 t	494,66 t
Total	9 994,82 t	7 012,2 t	6 862,84 t

3.3 Encombrants

La RGMRM offre aux citoyens de ses municipalités membres la collecte des gros rebuts ou encombrants. En 2014, l'année de référence, la collecte se faisait sur appel et les citoyens avaient droit à 2 collectes par année. Les exigences administratives, logistiques et financières engendrées par cette méthode de collecte ont été réévaluées. Ainsi, en 2015, une seule collecte annuelle de porte-à-porte a été réalisée au printemps, à des dates prédéterminées pour chaque municipalité. En comparant le tonnage d'encombrants collectés avec l'année 2014 au tableau 3.3, une diminution d'encombrants collectés est apparente. Cela s'explique par la diminution d'encombrants chez les citoyens. Effectivement, ils ont, d'année en année, moins de gros rebuts à se départir. De plus, l'arrivée de l'écocentre à Baie-Comeau et des satellites à Godbout et Baie-Trinité permet aux citoyens de ne pas attendre la collecte printanière pour se départir de leurs encombrants.

Municipalités	2014	2016	2017
Baie-Comeau	24 t	20 t	41 t
Baie-Trinité	0 t	1 t	1 t
Chute-aux-Outardes	22 t	12 t	18 t
Franquelin	1 t	0 t	0 t
Godbout	0 t	0 t	0 t
Pointe-aux-Outardes	13 t	5 t	18 t
Pointe-Lebel	26 t	21 t	31 t
Ragueneau	14 t	10 t	25 t
TNO	0 t	0 t	0 t
MRC MANICOUAGAN	170 t	70 t	134 t

Tableau 3.3 Quantité d'encombrants collectés par municipalité (en tonnes)

La figure 3.4 ci-dessous démontre la quantité d'encombrants collectés par habitant dans chacune des municipalités. Les citoyens de Godbout, Franquelin et Baie-Comeau sont ceux qui se départissent le moins d'encombrants comparativement aux citoyens de Chute-aux-Outardes, Pointe-Lebel et Ragueneau où la quantité en kg/ habitant est nettement supérieure. On remarque une hausse de la quantité totale des encombrants ramassés par ce service de collecte par rapport à 2016, mais demeure néanmoins inférieure à l'année référence 2014. Ce type de service fluctue généralement d'année en année de façon plus prononcée puisque la quantité totale de matières collectées est faible, et donc assujettie à une plus grande variation.

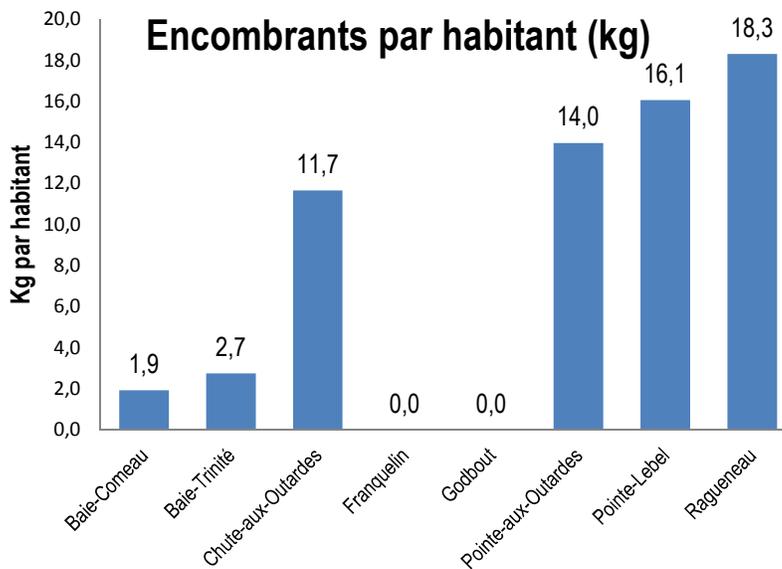


Figure 3.3 Quantité d'encombrants collectés par habitant (en kg)

3.4 Écocentres

La RGMRM possède des écocentres qui sont des sites de réemploi, de récupération et de valorisation des matières ne pouvant être récoltées lors de l'enlèvement des ordures ménagères et de la collecte des matières recyclables tels les objets encombrants, les débris de construction ou les résidus domestiques dangereux (RDD). Ils sont situés à Baie-Comeau, Baie-Trinité, Godbout et un point de service est également en opération à Ragueneau, chez Transformation des Métaux du Nord (TMN). Ce service offert gratuitement aux citoyens jusqu'à concurrence de 3 tonnes par année, par adresse, est très apprécié. En 2014, près de 3700 t de matières ont été recueillies aux écocentres de la Régie. En 2017, on note une augmentation de 111 tonnes de matières récupérées à l'écocentre par rapport à 2016. De plus, on remarque également une hausse des entrées aux écocentres qui passe à 27 523 entrées comparativement à 26 409 pour l'année 2016. En 2014, le nombre d'entrées était de 24 555 entrées, ce qui signifie une augmentation de 12,1 % du nombre d'entrées aux écocentres entre 2014 et 2017. Cette hausse de la clientèle est en partie expliquée par l'implantation en 2016 du nouveau service de collecte des carcasses d'originaux et autres gros gibiers de chasse à l'écocentre de Baie-Comeau. Très apprécié par les chasseurs, ce service a permis de récupérer 287 bêtes en 2017, ce qui signifie une augmentation de 70 % par rapport à l'année précédente.

Tableau 3.4.1 Nombre d'entrées dans les écocentres

Municipalités	2014	2016	2017
Baie-Comeau	21 947	23 750	24 575
Baie-Trinité	1 030	883	1 175
Godbout	993	1 135	1 149
Ragueneau (TMN)	585	641	624
TOTAL	24 555	26 409	27 523

Tableau 3.4.2 Quantité de matières reçues dans les écocentres par municipalité (en tonnes)

Municipalités	2014	2016	2017
Baie-Comeau	2 673 t	2 538 t	2 633 t
Baie-Trinité	153 t	154 t	156 t
Chute-aux-Outardes	63 t	88 t	87 t
Franquelin	41 t	35 t	39 t
Godbout	153 t	145 t	149 t
Pointe-aux-Outardes	151 t	147 t	155 t
Pointe-Lebel	200 t	228 t	224 t
Ragueneau	231 t	68 t	73 t
TNO	4 t	4 t	2 t
MRC MANICOUAGAN	3 669 t	3 408 t	3 519 t

La figure 3.4, ci-dessous, démontre la quantité de matières apportées par habitant selon les municipalités de la Manicouagan. Elle indique que les citoyens recourant davantage à ce service sont ceux à proximité d'un écocentre. Effectivement, les municipalités qui sont, en termes de kilométrage, plus loin des écocentres disposent de moins de tonnes par habitant aux écocentres que celles à proximité. C'est le cas de la Municipalité de Ragueneau et de Chute-aux-Outardes qui doivent se déplacer à Baie-Comeau pour se départir de leurs matières.

Il faut noter que la quantité de matières par habitant dans les municipalités de Baie-Trinité et de Godbout est influencée à la hausse par la présence de nombreux chalets dans les environs dont les propriétaires ne sont pas résidents de ces municipalités, et qui acheminent leurs déchets de construction, rénovation et démolition dans ces écocentres qui se trouvent à proximité.

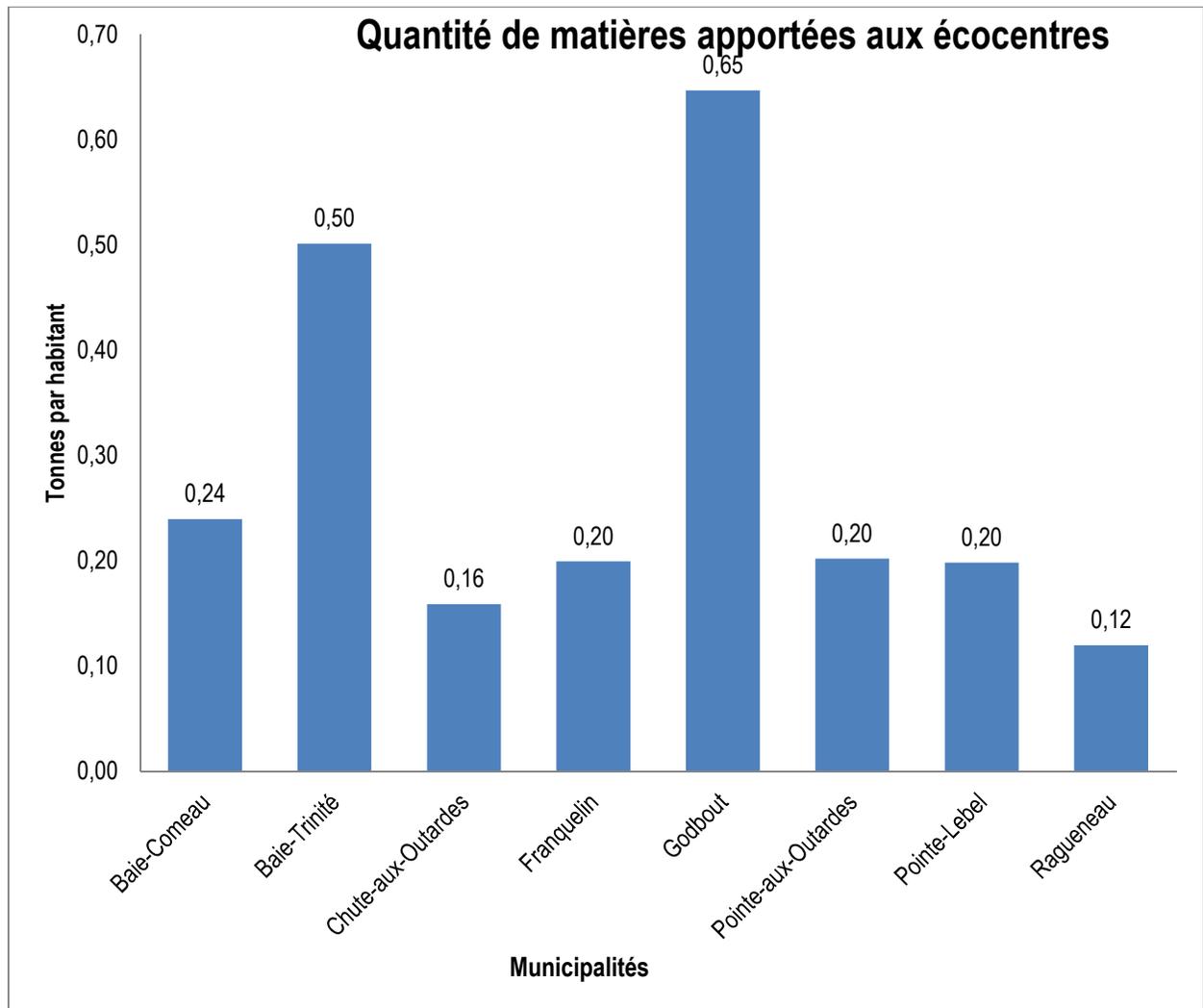


Figure 3.4 Quantité de matières apportées aux écocentres (t/hab.)

3.5 Magasin de réemploi

En opération depuis le 13 mars 2014, le magasin de réemploi Phase 2 connaît un énorme succès auprès de la population. Tout objet et toute matière ayant un potentiel de réemploi apportés à l'écocentre sont mis de côté pour recevoir le traitement approprié. Ces matières bénéficient d'une deuxième vie soit par leur mise en vente au magasin de réemploi Phase 2 dans leur forme actuelle ou par leur transformation dans l'atelier d'ébénisterie et de mécanique adjacente au magasin. Le magasin de réemploi détourne ainsi de l'enfouissement une quantité impressionnante de matières. En 2017, c'est entre 20 et 30 tonnes de matières qui ont été valorisées par l'entremise des employés du magasin et de l'écocentre. Ces matières sont estimées car les clients du magasin n'utilisent pas la balance pour sortir.

4. PORTRAIT GLOBAL

Pour conclure, il est important de mentionner l'amélioration globale de la situation de l'enfouissement par rapport à la valorisation dans la Manicouagan. En combinant la quantité de matières recyclées et la quantité de matières apportées à l'écocentre, cela nous permet de calculer le total de matières valorisées en 2017, et de comparer ce résultat à l'année 2016. Cette comparaison est présentée à la figure 4 ci-dessous. Celle-ci nous permet de souligner une diminution de 1,2 % de matières enfouies et l'augmentation de 0,8% de matières valorisées par rapport à l'année précédente, ce qui démontre que les citoyens de la Manicouagan sont sur la bonne voie en ce qui concerne l'augmentation de la valorisation et du réemploi ainsi que la réduction des déchets et de son impact environnemental.

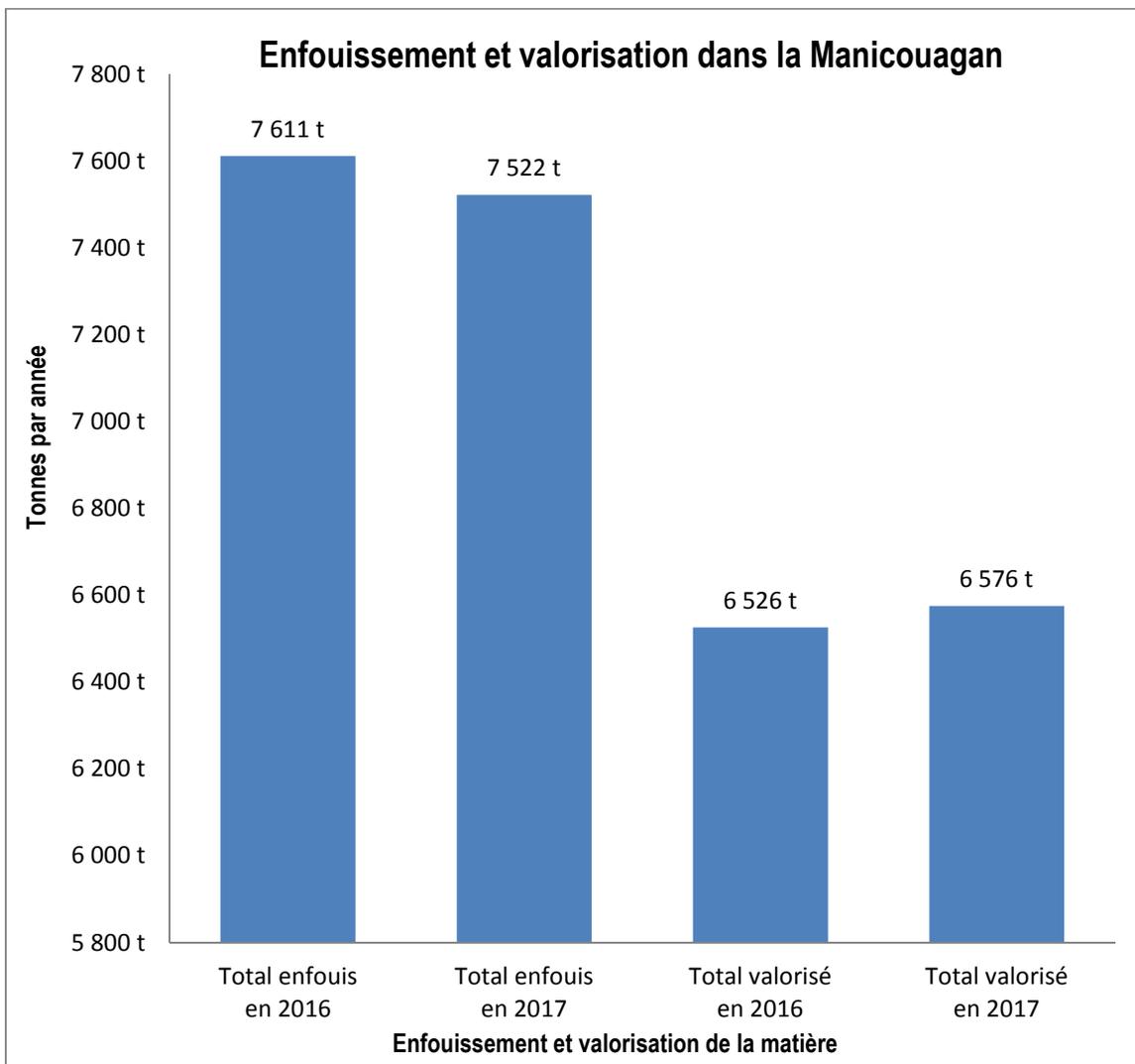


Figure 4. Performance globale de la Manicouagan

Pour arriver à cette amélioration de la gestion des matières résiduelles, la Régie a fait de multiples efforts en termes d'information, sensibilisation et éducation (ISÉ). En 2017, voici la liste des initiatives de la Régie :

- Activité de bricolage lors de la Semaine de la famille
- Collection printanière à partir de matières recyclées
- Journée portes ouvertes organisée dans le cadre de la Semaine québécoise de réduction des déchets
- Exposition de jouets faits à partir de matières recyclées par les jeunes de la Manicouagan
- Publicités dans le journal, à la radio, sur Facebook et sur le tableau numérique
- Création d'un compte Instagram
- Participation à la série Les Transformateurs sur la chaîne Ma Communauté de Telus
- Conférences et différentes collectes dans les écoles
- Kiosque d'information pour la semaine Santé, sécurité et environnement à l'Aluminerie Alcoa
- Formation à la Municipalité de Ragueneau par l'Escouade verte Manicouagan
- 524 citoyens sensibilisés par les activités de l'Escouade verte Manicouagan
- Conférence donnée à la SOPFEU

Il y a néanmoins encore du travail à faire chez les citoyens dans leur gestion des matières résiduelles et cela nécessitera davantage d'efforts de la part de la Régie.

Effectivement, la responsabilité citoyenne est au cœur des défis de la Régie. Pour l'organisation, le déchet ayant le moins d'impact sur l'environnement est celui que l'on ne produit pas. La Régie travaille donc en ce sens afin de limiter les déchets et les impacts environnementaux.